

Info Cultures maraîchères

31/2025

17 décembre 2025

Dernière édition en 2025

Table des matières

Informations concernant le réexamen de produits phytosanitaires autorisés	1
Décision de portée générale concernant l'importation de semences traitées de mâche	2
Message à notre lectorat	3

Informations concernant le réexamen des produits phytosanitaires autorisés

De nouvelles limites maximales de résidus (LMR) plus basses pour l'**acétamipride** entreront en vigueur le 1er janvier 2026. Cette mesure a entraîné, selon la culture, le retrait de toutes les indications, le retrait de certaines d'entre elles, ou encore l'adaptation de certaines indications.

Cultures retirées (indications retirées: cultures concernées)

Nom du produit (numéro W)	Substance active	Remarque
Barritus Rex (W-6581-2) Gazelle SG (W-6581) Gepard (W-6581-5) Oryx Pro (W-6581-3) Pistol (W-6581-4)	Acétamipride	Retrait de l'indication pour : chicorée pain de sucre, salades (Asteraceae) et types de radicchio / trévises et cicorino. Utilisation autorisée jusqu'au 31.12.2025 au plus tard.

N'est plus autorisée, dès le 1^{er} janvier 2026, l'utilisation de produits contenant de l'acétamipride dans les cultures figurant au tableau ci-dessus. Les légumes de garde qui auraient éventuellement été traités en 2025 -ou auparavant- avec un produit phytosanitaire contenant de l'acétamipride peuvent encore être mis en circulation en 2026 ou plus tard, jusqu'à épuisement des stocks desdites denrées.

Vous trouverez aussi ces informations via le lien suivant:

[Renouvellement et réexamen de l'homologation des produits phytosanitaires > Informations complémentaires > Cultures retirées RC 2013-2025 \(état 17.11.2025\).](#)

Indications retirées

Nom du produit (numéro W)	Substance active	Remarque
Barritus Rex (W-6581-2) Gazelle SG (W-6581) Gepard (W-6581-5) Oryx Pro (W-6581-3) Pistol (W-6581-4)	Acétamipride	Retrait des indications : contre les mouches blanches en cultures d'aubergines, concombres, poivrons et tomates en serres. Utilisation autorisée jusqu'au 31.12.2025 au plus tard.



Adaptation d'indications

Nom du produit (numéro W)	Substance active	Indications et cultures	Nouvelles prescriptions d'utilisation (en vigueur dès le 1er janvier 2026)
Barritus Rex (W-6581-2) Gazelle SG (W-6581) Gepard (W-6581-5) Oryx Pro (W-6581-3) Pistol (W-6581-4)	Acétamiprid	oignons en bottes : contre les thrips	Nouveau délai d'attente: 2 semaines
		plein air: brocoli plein air: choux pommés plein air: romanesco plein air: concombre poireau	Modification de la charge concernant le ruissellement à SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation.
		serre: concombre de serre contre les pucerons du feuillage serre: concombre nostrano contre les pucerons du feuillage	Nouvelle concentration: 0.023% Nouveau délai d'attente: 1 semaine
		serre: poivron contre les pucerons du feuillage	Nouvelle concentration: 0.023% Nouveau délai d'attente: 2 semaines
		serre: tomate contre les pucerons du feuillage	Nouveau délai d'attente: 1 semaine

Agroscope ne garantit d'aucune manière l'exhaustivité ni l'exactitude absolue de la liste ci-dessus.

Décision de portée générale concernant l'importation de semences traitées de mâche

Le 27 novembre 2025, l'OSAV a publié la décision de portée générale suivante :

Culture	Organismes nuisibles	Mode d'application / matière active	Remarque
Mâche, rampon	Fontes des semis	Traitement des semences avec <i>Streptomyces griseoviridis</i> souche K61	<i>La décision de portée générale est autorisée temporairement jusqu'au 31 décembre 2026.</i>

La présente décision de portée générale entre en vigueur le 1er janvier 2026. Vous trouverez, dans le document original annexé au courriel du présent bulletin, des informations détaillées sur la décision de portée générale mentionnée ci-dessus. On peut désormais également trouver ce document sur la page : [Importation de semences traitées](#) > Décisions de portée générale 2026.

Message à notre lectorat

Vous avez sous les yeux la dernière livraison de l'Info Cultures maraîchères 2025. À toutes les personnes qui nous lisent, nous adressons un chaleureux merci pour l'intérêt qu'elles portent à ce bulletin. Grâce à l'engagement résolu des partenaires de notre réseau de détection avancée, et grâce à la précieuse collaboration avec eux et avec les entreprises participantes, nous avons pu vous informer de la situation concernant les pathogènes et ravageurs tout au long de la saison écoulée. En y adjoignant des informations ciblées sur les mesures à prendre pour protéger cultures. De plus, nous vous avons proposé des articles scientifiques et des fiches techniques faisant le point sur des questions relatives à la fumure, à la gestion des adventices, aux techniques

d'application ménageant les ressources, ainsi qu'à de nouveaux organismes nuisibles.



Fig. 1: Nous suivons la voie tracée par Hermann Müller-Thurgau, dont on a célébré cette année le 175e anniversaire de la naissance (photo: Agroscope).

Les échanges intenses et fructueux avec les producteurs de légumes sont une tradition remontant à la période du premier directeur de la Station d'essais de Wädenswil, Hermann Müller-Thurgau.

Nous nous réjouissons de pouvoir poursuivre, dès le printemps prochain sur le site de Reckenholz, ce mode de travail éprouvé pour le développement de solutions adaptées aux nécessités de la production: il s'agit pour nous de vous assister dans l'application des méthodes et soins les mieux à même d'assurer la prospérité de vos cultures!

C'est dans cet esprit que nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, d'heureuses Fêtes et une sémillante entrée dans l'année nouvelle !



Fig. 2: Le domaine expérimental du Sandhof à Wädenswil, port d'attache pendant de nombreuses années du groupe de recherche Extension cultures maraîchères (photo: Agroscope).

Mentions légales

Données, Informations :	Matthias Lutz, Reto Neuweiler & Torsten Schöneberg (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Figures :	fig. 1-2: C. Sauer (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.